

DEMANDE DE RESERVATION
D'UNE SALLE MUNICIPALE

- 1 ex. à l'intéressé
- 1 ex. en Mairie

SALLE CONCERNEE

(cochez la case)		Capacité d'accueil maximum
	SALLE DES FETES	500
	SALLE DE CHEZELLES	100
	CAC – SALLE DU BAS	50
	CAC – SALLE DU HAUT	30

Avertissement : Les salles sont mises à disposition avec un office adjacent permettant le réchauffage de plats ou de denrées préparées à l'avance sauf le CAC – Salle du haut. En revanche, Il est strictement interdit d'y préparer les aliments ou d'y faire la cuisine. La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident alimentaire lié au non respect de cette prescription.

Le _____

De _____ à _____ heures,

Avec ou sans chauffage (rayez la mention inutile)

Nature de l'utilisation de la salle (réunion, anniversaire, mariage, etc...)

Identité du demandeur et contacts

(cochez la case)

<input type="checkbox"/>	Personne physique (<i>particulier</i>)
<input type="checkbox"/>	Personne morale (<i>association, comité d'entreprise, association...</i>)

Contact	
Adresse complète	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	

AVIS IMPORTANT

Cette demande nous permet d'enregistrer une option pour l'une de nos salles municipales, qui devra être confirmée. En effet :

- Aucune réservation n'est prise au delà d'un an.
- Si votre option est rejetée par la Ville de Fismes, elle vous sera notifiée au plus tard 6 mois avant la date demandée.
- Pour que votre option se transforme en réservation, vous devez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie dans le délai précisé ci-dessous.

POUR RESERVER DEFINITIVEMENT, PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE A PARTIR
DU :

(à remplir par le secrétariat)

Fait à FISMES, le

(signature)